



(Hérault)

Délibération n° 25/ 2014

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille quatorze, le onze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Yvan EURY, M. René-Louis FAGES, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSÉLIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés:

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Approbation.

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de répondre aux besoins de la Commune, il est envisagé de créer :

- un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe (temps complet, catégorie B) ;
- un poste de brigadier chef principal (temps complet, catégorie C) ;
- un poste de d'animateur principal de 1^{ère} classe (temps complet, catégorie B) ;
- six postes d'adjoint techniques principaux de 2^{ème} classe (temps complet, catégorie C).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- se prononce sur cette modification du tableau des effectifs ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 25/2014

Objet : Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Approbation.

Le tableau des effectifs du personnel communal sera donc le suivant :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Dont TNC
Directeur Général des services	A	1	0
Attaché Principal	A	1	0
Attaché	A	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	2	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0
Rédacteur Chef	B	1	0
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Hors classe	B	1	0
Chef de service de police municipale	B	2	0
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0
Animateur Territorial	B	1	0
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	8	1
Agent de Maîtrise Principal	C	4	0
Agent de Maîtrise	C	2	0
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	6	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	8	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	25	3
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	1	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	3	0
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	4	4
Brigadier chef principal	C	3	0
Brigadier	C	1	0
Gardien de police	C	1	0
TOTAL GENERAL		84	8

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 2 avril 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN